OPTIONS

la cgt INGÉS CADRES TECHS — UFICT mines-énergie

SUPPLÉMENT MINES ÉNERGIES N°641 NOVEMBRE 2018

→ 6ème Congrès UFICT
Engagé·e·s, Organisé·e·s

→ Dossier
Faut-il avoir peur du transport des matières nucléaires ?

SOMMAIRE

3 RÉSULTATS ÉLECTORAUX
Le chaud et le froid

4 VIE DE L'UFICT
Renouvellement des instances

6 AVENIR DU NUCLÉAIRE
De la parole aux actes

7 LE DOSSIER D'OPTIONS
Faut-il avoir peur du transport des matières nucléaires ?

12 EDF
Deux nouveaux dispositifs de départ anticipé

13 HARCÈLEMENT
La direction d'EDF prend ses responsabilités

15 6ÈME CONGRÈS UFICT
Engagé·e·s, Organisé·e·s

Ont participé à ce numéro :
Pascal Cabantous, Marie-Agnès Combesque, Philippe Gaudineau, Michaël Kazmaier, Philippe Lattaud, Pascal Lacroix, Jean-Paul Rignac, Marc Wojtowicz.

Ufict-CGT Mines-Energie
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
ufict@ufict.fnme-cgt.fr
www.ufictfnme.fr

Rédacteur en chef : Jean-Paul Rignac
Conception graphique : Agence Sansblanc
Maquettiste : Pierre de Fleurian

Dépôt légal : 2ème trimestre 2001 - Bobigny
Commission paritaire n°0112S08090
du 18 janvier 2007
Photogravure et impression : SIEP
Zone d'Activités - 77590 Bois-Le-Roi

ÉDITORIAL

Mettre fin à un pan de la recherche nucléaire au CEA, élaguer les effectifs à EDF pour mieux découper l'entreprise et offrir, à terme, des morceaux de choix au privé. A nouveau dans ce numéro, il est question d'abandon de projets, de suppression de postes et de privatisation. Cependant, sur ce thème, nous nous intéresserons plutôt… à la SNCF. Car, sa privatisation annoncée fait peser de nouveaux dangers sur le nucléaire, dans le domaine du transport. Comment pourrions-nous accepter que la tutelle publique se dessaisisse de sa responsabilité de sûreté pour la transmettre à des entreprises privées dont le premier objectif est de satisfaire le portefeuille de leurs actionnaires ?

Après avoir embauché au début de la décennie au rythme de 5 000 jeunes chaque année, voilà qu'EDF, pour la seconde fois dans son histoire récente, propose à ses salarié.e.s des dispositifs de départ en retraite anticipée. Celles et ceux qui partent sont heureux, mais celles et ceux qui restent ? Et bien, elles.ils devront se débrouiller : accepter une perte de savoir-faire liée au départ des plus ancien.ne.s, apprendre à faire encore plus avec toujours moins.

Dans cette société grise et atone, il devient impératif de trouver des moments de respiration. Pour les militants de l'Ufict, la préparation et le temps d'un congrès représentent ce temps nécessaire de vitalité. Rechercher de nouvelles têtes, penser renouvellement des instances comme du syndicalisme CGT sont porteurs d'avenir. Un peu de vent nouveau, de discussions stimulantes, de vision à long terme, voilà ce que nous recherchons. Et si vous veniez à Gréoux le 25 mars prochain, on pourrait en discuter non ?

Marie-Agnès Combesque
Membre du Bureau exécutif de l'Ufict

LE CHAUD ET LE FROID

Conseil d'administration IRSN : grand succès de la CGT

Dans le prolongement du précédent *Options* sur le congrès du syndicat de l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire, les résultats des élections au Conseil d'Administration du 9 novembre sont tombés. Avec un taux de participation de 64,49% (contre 52,93% en 2013), **la CGT atteint 45,3%** (contre 37,7% aux élections CA de 2013 et 41,15% aux élections CE de 2017).

La CFDT totalise 32,67% (contre 34,36% en 2013 et 26,39% en 2017) et la CGC obtient 23,03% (contre 27,93% en 2013 et 26,41% en 2017). La CGT gagne donc un quatrième siège et c'est son meilleur résultat depuis que le syndicat existe… à encore amplifier pour les prochaines élections CSE !

… mais les résultats CSE à Total sont plus mitigés !

Les unités françaises du groupe Total sont regroupées en Unités Economiques et Sociales pour le dialogue social : raffinage, marketing & services et enfin tout ce qui concerne l'amont (activités de recherche, d'exploration et de production d'hydrocarbures (pétrole et gaz)) est réuni, avec les services communs partagés et la Holding, au sein de l'UES Amont Global Services Holding (AGSH).

REPRÉSENTATIVITÉ DU GROUPE

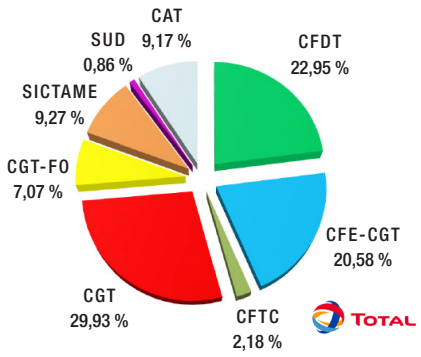

Pour la CGT, les UES Raffinage et Marketing relèvent de la Fédération Nationale des Industries Chimiques. L'UES AGSH relève de la FNME et comprend désormais deux CSE (conseil social et économique) : celui de Pau avec Lacq et celui de La Défense avec St-Martin d'Hères (38). Mais le siège de la Défense, bien qu'il soit au périmètre de l'UES AGSH, est un sujet de discussions (tendues) depuis de trop nombreuses années entre les deux fédérations CGT. Cela n'est pas sans impact sur l'activité syndicale… et sur les résultats électoraux dont le premier tour a eu lieu mi-octobre (le second tour, là où ce sera nécessaire, sera fin novembre, mais la représentativité des organisations syndicales se calcule sur les voix obtenues au 1er tour, quorum atteint ou non).

La CGT progresse partout, et à l'AGSH, elle manque de reconquérir la représentativité… à 10 voix près ! En effet, si à Pau elle atteint respectivement dans les trois collèges : 85%, 34% et 11%, soit au global 19,5%, à La Défense la CGT se maintient et n'obtient que respectivement 41%, 8% et… 1,7% chez les cadres, soit pour Paris moins de 4%, et pour la globalité de l'UES AGSH 9,65%... en-dessous des 10% requis. Cela signifie des droits et des moyens syndicaux réduits : une expérience à ne pas reproduire pour les élections IEG de novembre 2019 !

Et toujours des menaces sur l'activité amont à CGG

Huit mois seulement après sa restructuration financière, CGG (ex Compagnie Générale de Géophysique) abandonne ses activités d'acquisition* afin de se recentrer sur les activités « les plus profitables ». L'acquisition marine sera cédée à terme. L'acquisition terrestre sera, elle, purement fermée, entraînant jusqu'à 700 suppressions d'emplois en France et dans le monde. A Massy (91), qui regroupe une grande partie des activités de l'acquisition, ce sont 200 emplois qui seraient encore supprimés et ce site, siège du Groupe, est menacé à terme. Il est aussi à craindre des répercussions sur la filiale Sercel, leader mondial des équipements d'acquisition de données géophysiques, implantée à Nantes et St Gaudens (31).

Bpifrance avait pourtant validé en 2017 le plan de restructuration financière, en contrepartie d'engagements des nouveaux actionnaires à ne pas céder les actifs, à maintenir les centres de décisions en France et à ne pas engager de nouveaux licenciements avant 2020. Promesses non tenues… Le gouvernement va-t-il demander des comptes à la nouvelle direction et préserver notre indépendance technologique dans l'exploration du sous-sol ? ■

* : Ensemble des opérations qui permettent d'enregistrer les données sismiques à terre et en mer, afin d'obtenir une « échographie » du sous-sol. L'évaluation du contenu du sous-sol n'est possible qu'après le « traitement » des données sismiques.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Le Congrès Ufict à Gréoux-les-Bains en mars 2019 devra renouveller toutes les instances: un enjeu essentiel de sa préparation

Une des questions principales posées au syndicalisme est celui du renouvellement de ses forces. Le renouvellement concerne les « premiers militants » et tous ceux qui s'engagent, d'une manière ou d'une autre et à tous les niveaux, pour contribuer à la vie de l'organisation syndicale. C'est un besoin constant, mais un congrès est une occasion particulière de s'interroger sur notre fonctionnement et de faire ce travail pour gagner l'engagement collectif, notamment celui des jeunes. C'est l'un des enjeux essentiels de la préparation du prochain Congrès de l'Ufict à Gréoux les Bains (du 25 au 29 mars prochains), pour intégrer la diversité de nos réalités syndicales et de nos entreprises et repartir d'une « page blanche » en ce qui concerne nos pratiques, nos modes d'engagement et de fonctionnement. En effet, notre aptitude à nous déployer et à gagner sur le plan revendicatif est intimement liée à notre organisation, à nos implantations et à l'implication de nos syndiqués.

Comment fonctionne notre Ufict ?

L'Ufict est une organisation nationale, qui s 'appuie sur différentes instances, qui ont chacune leurs prérogatives. L'objectif étant, bien sûr, de mettre en adéquation nos besoins et votre engagement… Petit panorama de ces instances.

o Le Conseil National (CN)

Elu par le Congrès, composé de 60 membres environ, le Conseil National est la représentation de l'ensemble des syndicats Ufict. Il s'attache à la mise en œuvre des décisions et orientations du Congrès et se réunit en général tous les 2 mois. Il prend toutes les décisions utiles à la réalisation des objectifs de l'Ufict. Il mandate le (la) trésorier(e) général(e) pour l'organisation financière ainsi que pour la gestion de ses fonds et de son patrimoine. C'est donc l'instance « dirigeante » de l'Ufict au sens où le CN vote sur les décisions importantes qui impactent l'organisation.

Outre l'aspect décisionnel, cette instance revient sur l'actualité, sur notre organisation et le déploiement de nos campagnes. Sur ce dernier point, c'est souvent l'occasion d'assister à des présentations (avec parfois des invités externes) sur certaines thématiques (comme l'engagement des jeunes, l'image de la Cgt, les retraites...) pour partager l'information et former les membres du CN, et, par leur intermédiaire, leurs collectifs syndicaux.

Le bilan de cette instance, établi par les membres actuels, confirme que le contenu des débats et des présentations est apprécié et éclaire les participants sur la situation des différentes entreprises. Ils ont d'ailleurs proposé qu'après chaque CN, une feuille de route soit établie et partagée avec les syndicats. Enfin, ils soulignent le fait qu'avoir plusieurs membres de cette instance dans une région dynamise l'activité spécifique.

Mettre en adéquation nos besoins et votre engagement

o Les Branches Maîtrises et Cadres

Les membres des branches TAM (Techniciens et Agents de Maîtrise) et ICC (Ingénieurs Cadres et Chercheurs) sont également élus par le Congrès (sur proposition de leur syndicat comme pour le CN).

L'objectif est de mieux prendre en compte les aspirations des ingénieurs, chercheurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise dans leur diversité, avec une activité Ufict au plus près de leurs préoccupations. Il s'agit donc de faire émerger et d'analyser – avec la diversité des situations des entreprises de notre secteur – les besoins des salariés, de proposer des solutions, des campagnes, des outils pour aider et impulser l'activité des syndicats Ufict.

Les branches maîtrise et cadres sont donc des organes essentiels pour l'Ufict pour construire les revendications. Par exemple, les branches ont contribué ou construit des expressions comme celles sur le temps de travail (forfait jour), les stratégies industrielles… Elles ont impulsé des campagnes sur l'évaluation, le droit d'expression ou celle en direction des managers de proximité MPro…

La confrontation des situations et les échanges sont appréciés. L'objectif reste d'avoir la construction la plus collective possible des outils et des expressions associés aux campagnes.

Une alternative réelle dans le travail

o Le Bureau Exécutif (BE)

Il assure l'exécution permanente des décisions du Conseil National, en cohérence revendicative avec les branches maîtrise et cadres et les collectifs et groupes de travail. Il s'emploie à traiter l'ensemble des questions posées à l'Ufict au plan national et à conduire les délégations auprès des directions des entreprises de notre champ. Il veille particulièrement à l'état d'organisation de l'Ufict, au développement de l'activité et des structures spécifiques, à la syndicalisation et au paiement des cotisations.

o Les animateurs régionaux

Pour impulser l'activité spécifique auprès des syndicats, l'Ufict nomme des animateurs régionaux qui s'appuient sur les secrétaires de syndicats, les membres du CN et des branches dans leur région. Ils sont un relais essentiel qui s'assure que les décisions et orientations prises au plan national sont bien portées sur le terrain. D'autre part, ils rendent compte au bureau exécutif de leur activité et font remonter les besoins au niveau national.

Quels sont les besoins de l'Ufict aujourd'hui ?

Pour l'ensemble de notre organisation, nous avons besoin à la fois de salariés en prise avec la réalité de notre salariat, et disponibles pour consacrer une partie de leur temps à la réflexion collective et à l'élaboration de propositions. A ce titre, le Conseil National et les Branches, notamment, sont des points d'entrée essentiels.

A l'Ufict, nous militons pour que le cadre collectif de réflexion et d'intervention qu'offre le syndicalisme, soit un espace de liberté et d'expression et qu'il représente une alternative réelle dans le travail.

S'engager pour l'Ufict est une expérience riche : c'est contribuer à construire un espace de confiance où chacun peut trouver sa place et où, tous ensemble, nous serons engagés et organisés ! Nous vous invitons à y réfléchir et à prendre toute votre place dans ce syndicalisme. ■

LE COMITÉ NATIONAL UFICT

DE LA PAROLE AUX ACTES

Le projet ASTRID, le prototype français de réacteur nucléaire de quatrième génération, est sur la sellette

La France fait preuve d'une excellente performance en matière d'émission de dioxyde de carbone, quatre fois mieux que la moyenne mondiale, dix fois mieux que la Chine. Elle pourrait constituer un modèle en matière de production d'électricité puisque ses performances sont notamment dues à l'importance de son parc de centrales nucléaires qui produit une énergie très peu émissive en gaz carbonique.

C'est sur ces constats qu'André Berger, Directeur de recherche à l'Université Catholique de Louvain, encourage le Président de la République à mener une politique nucléaire et environnementale offensive et efficace dans un courrier adressé à Emmanuel Macron d'août 2018*. Dans sa réponse, le 10 octobre 2018, le Président fait part de sa conviction de « l'importance particulière du nucléaire, en tant qu'énergie décarbonnée, pour garantir un niveau d'émission de gaz à effet de serre le plus bas possible. »

Contradiction entre discours présidentiel et réalité du terrain

Le recul du nucléaire, déjà acté par les objectifs de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte, n'augure pas d'une politique de long terme, sachant que les temps de construction et d'exploitation se comptent en décennies et la gestion des déchets en plusieurs centaines d'années. Malgré le recul du gouvernement sur les dates de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité (initialement 50 % en 2025 puis en 2030, contre 75% aujourd'hui), cela n'enlève pas les doutes qui se répandent, tant dans le secteur de la recherche que dans l'industrie. En effet, l'actualité inquiète…

Une partie des combustibles usés est retraitée, pour ne resservir qu'une fois sous forme de combustible MOX (combustible recyclé). Cela n'est possible actuellement que sur les réacteurs du parc actuel les plus anciens (900 MW). Or ce sont ceux-là même qui seraient susceptibles de fermer en premier.

Il y a pourtant une autre solution possible pour retraiter ces combustibles, sous forme de multi-recyclage, avec la filière des réacteurs à neutrons rapides à caloporteur sodium.

Après la mise à l'arrêt prématurée du prototype Superphénix en juin 1997, un nouveau projet d'un démonstrateur (ASTRID) a été mené par le CEA. Depuis 2006, le CEA et l'Etat consacrent une part importante de leurs budgets à des études préalables sur ce nouveau prototype susceptible de diminuer fortement la toxicité et la quantité des combustibles usés non réutilisés ou non réutilisables sous forme de MOX. Pourtant, des discussions de couloir au Sénat entre élus et hauts fonctionnaires confirmeraient l'abandon de ce projet par l'Etat.

Depuis son arrivée en mai 2018, le nouvel Administrateur Général du CEA affiche son scepticisme, à tel point que les équipes de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens sont invitées à envisager une reconversion. Le Directeur de l'Energie Nucléaire, qui défendait ce projet, déclarait: « nous n'avons pas le droit de léguer un fardeau aussi lourd que ces tonnes de Plutonium contenus dans les combustibles usés ». Il vient d'être « remercié » par la nouvelle Direction.

Si la réponse polie du Président Macron au Directeur de l'Université de Louvain laisse espérer une prise de responsabilité de l'Etat, il n'en est rien pour le moment sur le terrain. ■

*: Source : huet.blog.lemonde.fr. 25/10/2018

« Nous n'avons pas le droit de léguer un fardeau aussi lourd que ces tonnes de Plutonium contenus dans les combustibles usés »

FAUT-IL AVOIR PEUR DU TRANSPORT DES MATIÈRES NUCLÉAIRES ?

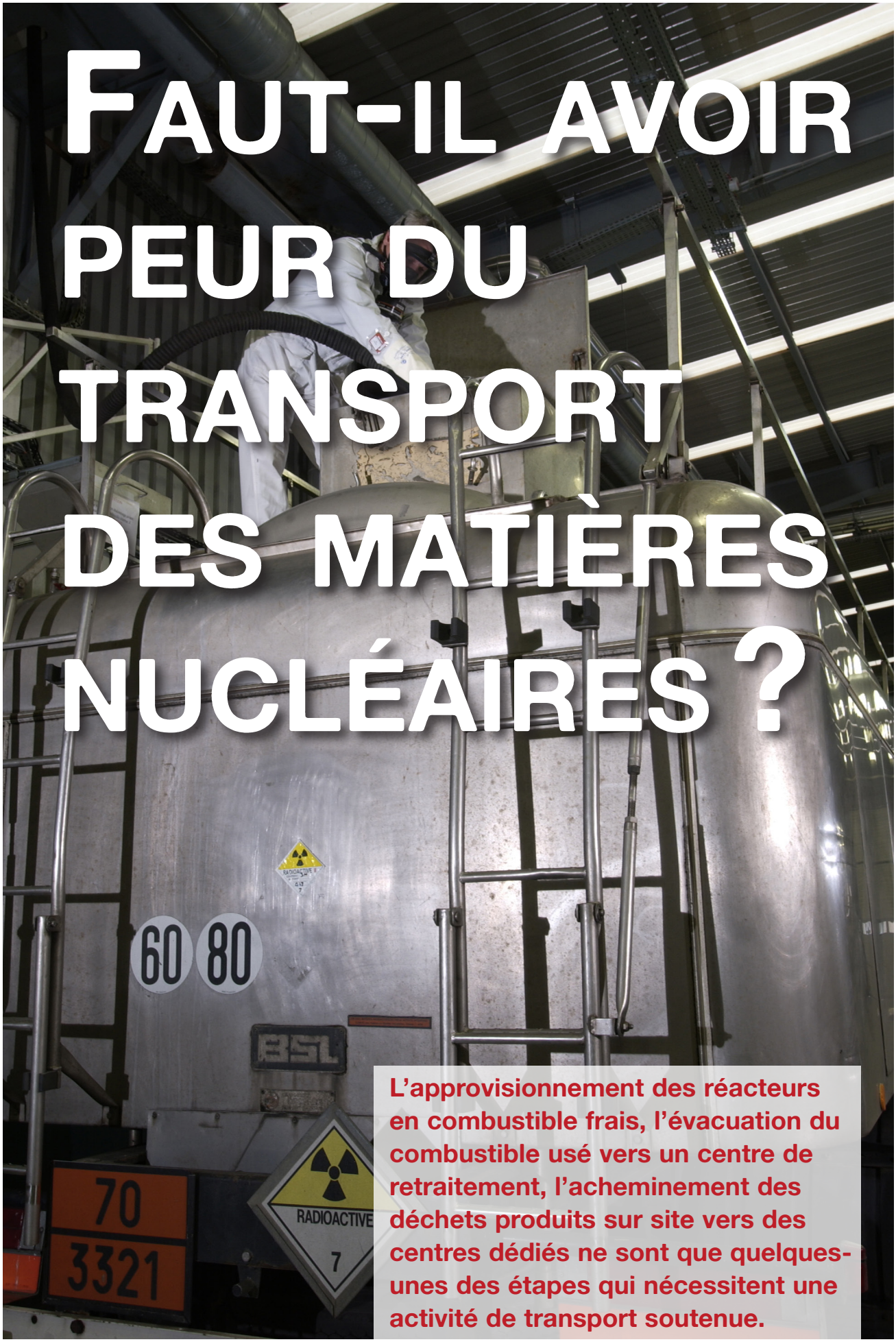

L'approvisionnement des réacteurs en combustible frais, l'évacuation du combustible usé vers un centre de retraitement, l'acheminement des déchets produits sur site vers des centres dédiés ne sont que quelques-unes des étapes qui nécessitent une activité de transport soutenue.

CAMION DE TRANSPORT D'EFFLUENTS RADIOACTIFS

Du sac à main de Marie Curie au colis CASTOR

Pour mettre en difficulté la filière nucléaire, les transports, omniprésents durant tout le cycle de vie, représentent une cible de choix.

À Drancy, Seine-Saint-Denis, l'une des dernières grandes gares de triage en France, 23 décembre 2013, 16h30. Le wagon est sorti de ses rails et s'affale sur le bas-côté. Des riverains observent la scène. C'est par la presse qu'ils apprennent, les jours suivants, que le ventre capitonné de ce wagon couvre un emballage de transport de type CASTOR chargé de colis de déchets nucléaires (voir encadré).

Plus de quinze millions de colis de marchandises dangereuses sillonnent les routes et les voies ferrées de France. Près d'un million d'entre eux sont des colis nucléaires au sens large ce qui représente environ 800 000 transports chaque année. 85 % de ces substances radioactives sont le produit des activités nucléaires médicales et de recherche. Pour ces déchets-là, qui relèvent des catégories dites de très faible activité (TFA) et de faible activité (FA), des exutoires de stockage existent et leur transport recèle peu de difficulté et/ou de danger particulier. En revanche, les 15 % restants concernent des produits liés au cycle du combustible nucléaire, dont des déchets à Haute Activité et Vie Longue (HAVL).

Actuellement, 4 500 transports, dont un bon millier venant de l'étranger ou à destination de l'étranger, sont le fait de l'industrie nucléaire civile. 300 d'entre eux concernent le combustible neuf, 250 les expéditions d'uranium sous forme fluorée, 200 les combustibles usés, 60 le plutonium et 30 le combustible MOX. Il est loin le temps où Marie Curie circulait dans Paris avec, enveloppé au fond de son sac à main, le produit de ses recherches sur le radium.

Livrer, fabriquer, retraiter, acheminer

L'uranium minéral (U), un élément naturel, abondant dans la croûte terrestre, se trouve partout à l'état de trace, y compris dans l'eau de mer. Son seul isotope fissile, le 235U, compte pour 0,7% de sa masse, mais l'énergie libérée par la fission est plus d'un million fois supérieure à celle libérée par les combustibles fossiles. Ce qui justifie son utilisation pour produire de l'énergie à grande échelle.

> 85 % des colis issus d'activités médicales et de recherche

Le cycle de vie de l'uranium témoigne d'une intense activité transport. Sous forme de minerai, il est débarqué dans les ports du Havre (Seine-Maritime) et de Sète (Hérault) en provenance du Niger, d'Australie, du Canada et du Kazakhstan. Il est ensuite transporté vers les usines d'extraction, de conversion et d'enrichissement afin de devenir de la matière première servant à la fabrication du combustible dans des ateliers dédiés. Une fois transformé en crayons de combustible, l'uranium

CONTRÔLE DE RADIOACTIVITÉ D'UN COLIS DE DÉCHETS NUCLÉAIRES

prend la route en direction des 58 réacteurs répartis sur le territoire français.

Ensuite, une partie des combustibles usés sera transportée des Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) vers le centre de retraitement des déchets de La Hague dans la Manche, lieu vers lequel convergent aussi d'Europe et du Japon d'autres convois de combustible nucléaire usagé. Une fois retraité, la matière fissile, cette fois composée de l'uranium et du plutonium produits au cours du premier cycle de combustion, rejoindra l'usine Melox de Marcoule dans le Gard pour fabriquer le combustible MOX.

Dès lors, on comprend bien que les transports de matières nucléaires sont une activité indispensable, par le simple fait que les installations liées aux différentes phases du cycle ne se trouvent pas sur un même lieu. Il faut donc acheminer les matières vers les différentes installations pour faire fonctionner le cycle. Autant dire que l'acceptabilité sociétale du nucléaire passe par la démonstration que les transports nucléaires, source potentielle de risques, sont extrêmement bien maîtrisés.

Le sigle anglais CASTOR

Cask for Storage and Transport of Radioactives Material : signifie en français conteneur de stockage et de transport du combustible nucléaire ou de déchets radioactifs. De forme cylindrique, le conteneur CASTOR (voir photo) peut peser jusqu'à 125 tonnes. Construit en fonte, il comporte un double couvercle étanche de couleur blanche vissé au corps du conteneur.

Gainage, étanchéité, confinement

A la différence des activités nucléaires qui se déroulent à l'écart, dans des installations sécurisées et dimensionnées en fonction des risques encourus, les transports de matières nucléaires sont au contact direct de la population puisqu'ils empruntent routes, lignes de chemin de fer, bateaux sur les fleuves et les mers. La crainte est donc l'exposition du public et de l'environnement au risque d'irradiation et de contamination en cas d'accident de transport.

Multiplication des barrières entre la matière fissile et l'extérieur

En termes de sûreté nucléaire, les transports adoptent la même stratégie de défense pour protéger l'homme et l'environnement que les centrales nucléaires, à savoir la multiplication des barrières entre la matière fissile et l'extérieur, en fonction de la dangerosité du contenu à transporter.

Prenons l'exemple d'un transport de combustible usé : la première barrière considérée est la gaine du crayon. Puis, les crayons sont placés dans un colis de transport étanche qui constitue la deuxième barrière. Enfin, troi-

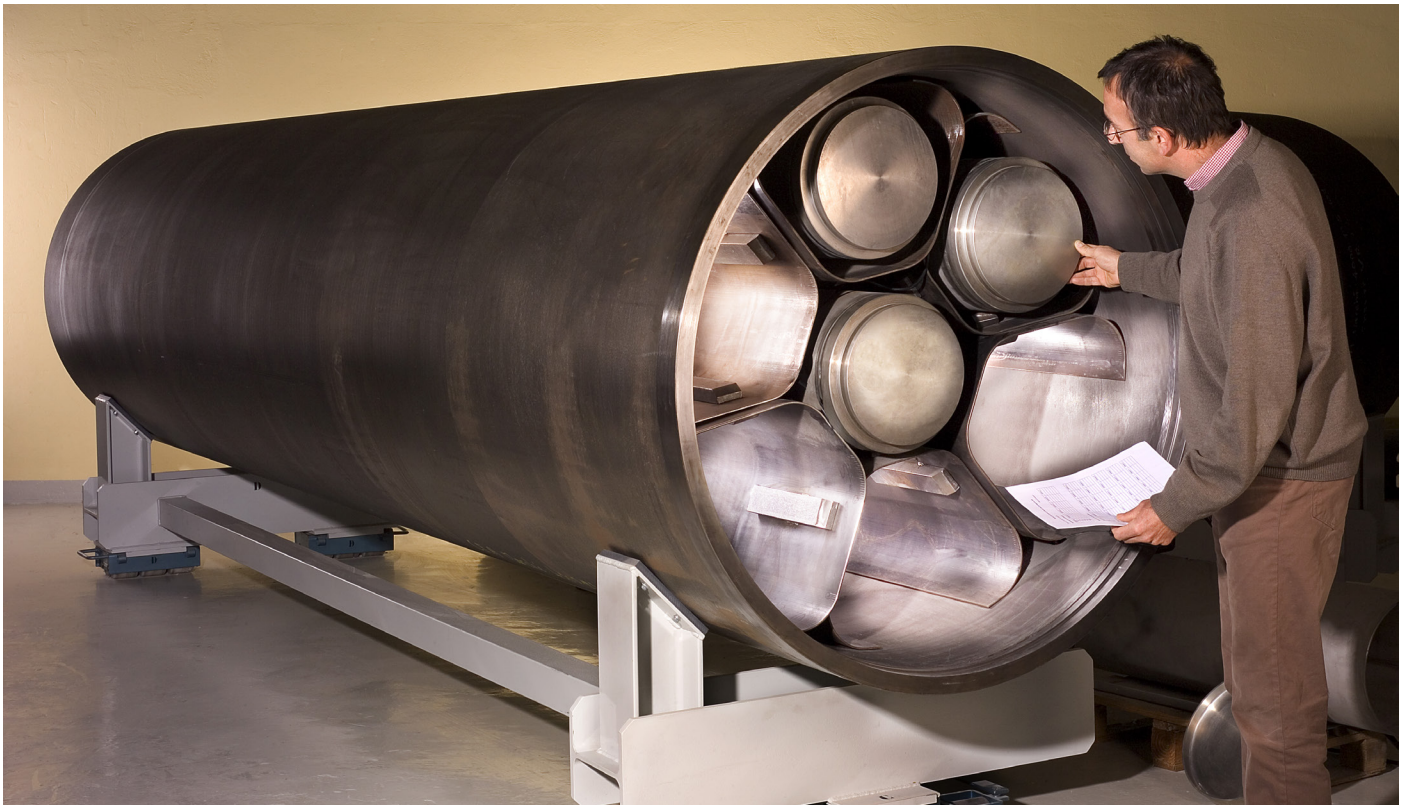

EXEMPLE DE CONTENEUR DE COMBUSTIBLE IRRADIÉ

sième barrière, les colis sont placés dans un emballage de transport, de conception très robuste, qui doit assurer le confinement des matières en cas d'accident, si les deux premières barrières s'avéraient défaillantes. En conséquence les emballages de transport pour matières nucléaires sont un concentré d'acier, de plomb et de technicité afin de garantir, en toute circonstance, le respect de la réglementation en termes de protection des êtres humains et de l'environnement.

Les barrières de radioprotection ont été dimensionnées par rapport au contenu à transporter. Le risque de dissémination de matières nucléaires sous forme de gaz ou de poudres fines est maîtrisé par une étanchéité très poussée. Enfin, le risque de détérioration mécanique de l'enveloppe suite à une chute, un incendie ou une détonation interne est pris en compte lors de la phase de conception (voir encadré).

Avant de délivrer une autorisation de transport, les autorités de sûreté nucléaire (IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et ASN : Autorité de sûreté nucléaire) examinent très scrupuleusement tous les aspects touchant à la protection des travailleurs en contact direct avec les emballages de transport, et plus globalement, à la protection de la population et de l'environnement (voir encadré).

Si l'occurrence d'un accident ne peut jamais être exclue de façon définitive, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les équipements de transport, la prévention a été poussée très loin. Et le fait est qu'aucun accident de transport avec impact radiologique ne s'est jamais produit en France depuis le début de l'exploitation du parc nucléaire. A la gare de triage de Drancy, pas plus qu'ailleurs, ni au moment de l'accident, ni après. Si l'on suit attentivement la presse et les associations écologistes, on s'aperçoit que deux types de transports nucléaires sont plus particulièrement sous le feu des projecteurs : les transports de combustible usé et les transports de déchets.

Aucun accident de transport avec impact radiologique ne s'est jamais produit en France

Une activité de transport soutenue

La France a fait le choix de retraiter en partie son combustible usé, afin d'en extraire les fractions d'uranium et de plutonium (produit au cours de la combustion en réacteur) et qui sont réutilisables, et de les mélanger à de la matière fraîche pour fabriquer de nouveaux crayons de combustible. On parle alors d'un combustible MOX désignant ce mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium.

Avec la filière actuelle de réacteurs électrogènes, les Réacteurs à Eau Pressurisée ou REP, ce cycle de retraitement ne fonctionne qu'une fois ; l'accumulation de

poisons neutroniques, qui empêche la réaction de fission en réacteur, rendant inopérant le multi-recyclage.

Le retraitement du combustible usé représente un atout, car il participe à la maîtrise du stock de plutonium sous forme de combustible usé à l'échelle nationale, ainsi qu'à la maîtrise du risque face à des actes de malveillance. En contrepartie, le retraitement entraîne une activité de transports nucléaires soutenue : acheminement du combustible vers La Hague, acheminement des matières issues du retraitement vers MELOX, l'usine de fabrication du combustible MOX, puis acheminement du combustible MOX vers les réacteurs. Sachant que cette activité de transports nucléaires est très encadré et surveillé, le risque qu'elle pourrait faire courir à la population et à l'environnement devient soutenable.

Lors du transport d'un reliquat de combustible KNK-2 (réacteur expérimental allemand servant à configurer la filière à neutrons rapides allemande et équivalent du réacteur expérimental français RAPSODIE situé à Cadarache), provisoirement entreposé au CEA de Cadarache-Aix-en-Provence, à destination de l'entrepôt nucléaire de Lubmin en bordure de la mer baltique, un dosimètre a été placé à l'endroit le plus proche des emballages, dans le wagon transportant le personnel. Après quatre jours de trajet, la dose enregistrée, cumulée, équivalait à une radiographie dentaire. Lors du retour du personnel, effectué par avion, le même dosimètre a enregistré sur le vol reliant Berlin à Marseille, soit moins de quatre heures, l'équivalent de deux radiographies dentaires en rayonnement cosmique…

Tous les pays n'ayant pas fait le choix de retraiter leur combustible usé doivent stocker des quantités croissantes de ce combustible, soit dans des piscines dédiées, soit dans des emballages de transport d'un type particulier. En effet ces emballages servent d'abord, et pendant une cinquantaine d'années, à un stockage provisoire du combustible directement sur site. Ils ne serviront qu'à un transport unique sur voie publique pour acheminer le combustible usé directement vers l'exutoire définitif... Lorsque ce dernier aura été décidé. Au final, quelle différence avec des transports de grandes quantités de pétrole ou de gaz inflammables sous pression (hydrogène par exemple), qui sont sur la voie publique tous les jours, sans susciter d'émotion particulière ?

La robustesse des emballages (source IRSN)

« […] Pour le transport de combustibles irradiés ou d'oxyde de plutonium en colis de type B, on vérifie :
- la résistance aux chocs (48 km/h) ;
- la résistance à la perforation (chute sur une barre d'acier) ;
- la résistance à l'incendie (feu de 800 °C pendant 30 minutes) ;
- la résistance à l'immersion (sous 200 m d'eau).

L'autorité compétente française, pour les transports de matières radioactives à usage civil, est l'autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Elle contrôle la conformité de la conception des colis les plus radioactifs ou contenant des matières fissiles avec l'appui technique de l'IRSN ».

La tutelle publique est un garant de la sûreté et un gage de transparence et d'acceptabilité

Privatisation de la SNCF : ne pas fragiliser les dispositifs de sûreté existants

Dans le domaine du transport de matières radioactives, l'expéditeur est le premier responsable de la sûreté au cours de l'acheminement et non le transporteur. Le choix du mode de transport dépend d'un ensemble conjugué de facteurs. « Il est choisi en fonction des infrastructures existantes, des risques encourus, de la masse du colis, de l'activité et de la période de demi-vie de la matière radioactive, de la distance à parcourir, du nombre de manipulations nécessaires et des risques de vol ou de détournement » écrit l'IRSN.

L'avion est par exemple très utilisé pour le transport de colis urgents de petite taille et sur de longues distances (comme les produits radio pharmaceutiques à courte durée de vie). Le transport maritime, des navires « équipés de dispositifs spéciaux et redondants comme une double coque, des systèmes de détection et d'extinction d'incendie et des radars anti collision » représente, toujours selon l'IRSN, 4 % de la totalité des transports de matières radioactives. La route est privilégiée pour la livraison de la plupart des colis de produits pharmaceutiques et de sources médicales aux hôpitaux. Moyen de transport souple, elle peut aussi être couplée au chemin de fer dans certains cas. Les chauffeurs disposent d'une habilitation Radio Protection, d'un suivi médical particulier, d'une formation et de qualifications spécifiques.

Le rail, moyen de transport très sûr pour les convois hors gabarit, « est choisi en priorité pour les colis lourds ou encombrants dès lors qu'il existe une liaison ferroviaire disponible » dixit l'IRSN. Les projets de privatisation de la filiale fret de la SNCF, actuellement à l'étude, pourraient fragiliser les dispositifs de sûreté mis en place et éprouvés depuis des décennies. Pour la FNME CGT et son Ufict, la tutelle publique est un garant de la sûreté et pour l'opinion, un gage de transparence et d'acceptabilité. ■

Deux nouveaux dispositifs de départ anticipé

Ceux qui partent et ceux qui restent. Entre effet d'aubaine et étiolement des équipes.

Un désormais classique Congé de Fin de Carrière (CFC), ainsi qu'un dispositif nommé « Majoration Fin de Carrière », ont été présentés au Comité Central d'Entreprise (CCE) le 15 novembre dernier. Le premier concerne les salariés dont la date d'ouverture des droits à la retraite est antérieure à décembre 2023, qui travaillent sur un site voué à la fermeture ou dont les activités sont supprimées sur un site pérenne. Ce CFC prend effet, au plus tard, le premier jour de fermeture du site ou de l'activité. Il est limité à trois ans et rémunéré à 70 %. Les accords spécifiques négociés dans le cadre de la fermeture de Fessenheim ou pour la Direction Immobilier Groupe (DIG) ne font pas partie de ce nouveau CFC. Rappelons qu'un premier CFC a pris fin à EDF au 31/12/2016.

La carotte pour ceux qui partent…

L'autre dispositif proposé de « Majoration Fin de Carrière » est ouvert aux salariés statutaires et CDI non statutaires d'EDF SA, hors cadres dirigeants. Plusieurs conditions cumulatives sont nécessaires pour en bénéficier : une date d'ouverture de son droit à la retraite au plus tard le 31/12/2021 ; être salarié dans l'une des structures suivantes : Direction Commerce, Direction de la Transformation et de l'Excellence Opérationnelle (DTEO), Siège, Fonctions centrales des directions Parc Nucléaire et Thermique (DPNT), Direction Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire (DIPNN), EDF Hydro, R&D, Direction Optimisation Amont Aval Trading (DOATT), Direction Systèmes Energétiques Insulaires (DSEI) ; ou bien, quelle que soit sa direction d'appartenance, occuper un poste voué à la disparition à terme (étoffement-extinction). Enfin, toute personne intéressée par ce dispositif devra formuler sa demande, irrévocablement, entre le 1er janvier et le 30 avril 2019.

La tranche d'âge 55-65 ans tire sa révérence

Pour pousser les salarié.e.s à partir, EDF SA propose une gratification : un niveau de rémunération, soit 2,3 % d'augmentation salariale, six mois avant le départ administratif en retraite pour ceux qui s'engagent dans ce dispositif. Et cela pourra même aller jusqu'à deux niveaux de rémunération (4,6 % d'augmentation), si la date d'ouverture des droits se situe entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021 inclus.

… et pour ceux qui restent ?

Ce dispositif trouvera de nombreux preneurs sans l'ombre d'un doute et gageons que plus d'un.e salarié.e a commencé à faire ses calculs. Cette tranche d'âge 55-65 ans tirera ainsi sa révérence, sans beaucoup d'état d'âme, davantage préoccupée par sa situation personnelle et familiale que par la situation d'une entreprise dans laquelle elle éprouve de plus en plus de difficultés à se reconnaître. Lassée des réorganisations qui se succèdent à un rythme soutenu, des logiques de carrière fondées sur la mobilité géographique et de métier et n'ayant plus grand-chose à attendre en termes de rémunération. Ce ou ces deux NR supplémentaires susciteront sans nul doute un effet d'aubaine sans illusion, comme en son temps le forfait jours pour les cadres.

Quant à ceux qui resteront, quelles seront leurs conditions de travail et le contenu de leur travail demain ? Le tout numérique ne réussira pas à camoufler le manque d'expertise, les savoirs disparus et l'étiolement des équipes. De beaux jours garantis pour l'externalisation, la sous-traitance et l'intérim… ■

AGRESSIONS SEXUELLES : LA DIRECTION D'EDF PREND SES RESPONSABILITÉS

une intervention syndicale qui aboutit à sanctionner le harceleur

Dans un article d'Options du mois de février, nous évoquions une problématique de harcèlement et d'agressions sexuels au sein d'une agence achats d'EDF basée à Lyon et à Donzère (26). Une expertise du cabinet Emergences, votée en CHSCT en février 2017, avait mis au jour ce sujet dans un rapport de juillet 2017. Sur cette base, la Direction a pris les mesures conservatoires indispensables en interdisant à l'agresseur de revenir au sein du collectif de travail.

En étroite coopération avec les membres du CHSCT, la commission santé sécurité du CCE et le collectif égalité professionnelle CGT Ufict, la Direction d'EDF a mené sa propre enquête, ce qui l'a naturellement amenée à programmer une commission de discipline pour sanctionner ces agissements.

Ainsi, la commission de discipline a proposé la mise en inactivité de l'agresseur, ce qui revient à EDF à un licenciement. Le responsable de l'agence, lui, a été contraint par la Direction de prendre sa retraite, car en tant que représentant de l'employeur, il aurait dû signaler ces agressions intolérables perpétrées pendant des années.

Un processus enclenché début 2016…

A l'origine de cette procédure, des témoignages de salarié·e·s ont conduit les membres du CHSCT à émettre des alertes sur l'ambiance délétère qui régnait dans cette agence; certains la qualifiaient de chape de plomb. En parallèle, des rumeurs de harcèlement et d'agressions sexuels ont commencé à émerger à partir de début 2016.

Dès la remise du rapport d'expertise, en juillet 2017, les élus ont exigé que la Direction prenne des mesures

immédiates et qu'un plan d'action soit proposé et mis en œuvre rapidement. L'agresseur a été interdit d'accès sur les sites de travail à partir de fin juillet 2017.

Fin décembre 2017, le secrétaire du CHSCT a pris la décision d'envoyer sa démission au Président du CHSCT, copie à l'Inspecteur du travail, considérant que trop de temps s'était déjà écoulé sans que des mesures suffisamment significatives ne soient prises. En conséquence, le chef d'agence s'est vu imposer de quitter le collectif de travail en février 2018.

… pour n'aboutir à une sanction qu'au printemps 2018!

Les élus n'ont eu connaissance de la sanction de la commission de discipline qu'en juillet 2018. Deux années se sont donc écoulées entre les premières alertes du CHSCT et le licenciement de l'agresseur. Tout au long de cette période, les salarié.e.s venaient régulièrement vers les élus, notamment le secrétaire du CHSCT, pour demander de la lisibilité sur les changements à venir dans l'agence. Car cette situation qui s'éternisait était ➡

© MIHAI SURDU

particulièrement difficile à gérer au quotidien pour les agents comme pour les élus.

Individuellement, les salarié·e·s exprimaient leur besoin de voir la situation évoluer. A l'opposé, la Direction demandait du temps pour que ces changements se fassent dans un climat le plus serein possible et pour que l'organisation « n'explose pas ».

Une réorganisation difficile à mettre en œuvre

Le rapport d'expertise faisait état d'un collectif fracturé : d'un côté les bons sujets entièrement dévoués au chef et de l'autre les mécréants, qui avaient osé « critiquer le système ». L'éviction du responsable d'agence et le licenciement de l'agresseur n'ont pas suffi à rétablir la sérénité. La Direction a donc décidé d'anticiper une réorganisation prévue ; cette réorganisation consiste à fusionner cette agence achats de production avec une agence achat d'ingénierie située au même étage du même bâtiment. Mais manifestement, l'ambiance reste lourde et les membres de l'ancien CODIR, plongés dans le déni, tentent de freiner la réorganisation, puis tombent malades… Comme les adeptes d'une secte qui ont perdu leur gourou !

Commentaires de salarié·e·s

- « Ah enfin, ils sont sanctionnés ! C'est bien ce que vous avez fait. »
- « Il n'y a que la CGT qui avait le cran d'aller au bout de cette triste histoire. »

Deux années avant le licenciement de l'agresseur

Communiquer sur ce sujet est toujours délicat

On ne peut que regretter que la Direction n'ait pas communiqué aux salarié·e·s les sanctions proposées en commission de discipline, puis celles mises en œuvre. Le sujet des violences faites aux femmes est encore, hélas, tabou et trop souvent étouffé. On sait aussi que dans nos entreprises, lorsqu'un problème survient dans un collectif de travail, la Direction cherche toujours à trouver des solutions en évitant au maximum de perturber l'organisation. Partant de ce principe, toute communication risquerait-t-elle d'accentuer le traumatisme généré par ces évènements gravissimes ? Non ! La lutte contre les violences faites aux femmes passe nécessairement par la dénonciation publique de ces délits. ■

ENGAGÉ·E·S, ORGANISÉ·E·S

6ème congrès de l'UFICT mines énergie du 25 au 29 mars 2019 à Gréoux les Bains (alpes de haute provence)

Le congrès national de l'Ufict réunit l'ensemble de ses syndicats, tous les 3 ans, pour définir ses orientations et élire ses instances nationales. Au cœur des débats cette année : l'engagement et l'organisation des syndiqués au quotidien.

La situation sociale et économique de nos industries et du service public a subi de profonds bouleversements et évoluera encore durant les prochaines années. Si d'importantes menaces existent, rien n'est jamais écrit à l'avance… Le poids des organisations syndicales, en particulier au sein de nos secteurs professionnels et parmi l'encadrement, peut influer sur les choix à venir. D'autant que ces transformations génèrent de nouvelles aspirations parmi les salariés maîtrise et cadres.

Influer sur les choix à venir

«Nouvelles aspirations»

Des aspirations auxquelles les entreprises se voient, elles aussi, confrontées : aspiration à une plus grande autonomie dans l'organisation du travail, aspiration à une meilleure reconnaissance de ses qualifications, aspiration à voir ses compétences et ses avis pris en compte dans les décisions de l'entreprise, aspiration à maîtriser son équilibre entre vie au travail et vie privée, aspiration

© PASCAL COCHIN-SIMON_CONGRÈS CAP D'AGDE

à l'égalité professionnelle femmes-hommes… autant de sujets sur lesquels les directions ne peuvent pas rester les bras croisés. Elles tentent d'y apporter des réponses managériales, pourvus que celles-ci ne sortent pas du cadre imposé par les logiques financières et leurs choix politiques… mais cette situation en évolution représente aussi un champ important d'initiatives syndicales possibles pour la CGT et son Ufict. Le congrès 2019 y consacrera une part importante de ses travaux.

«Monter d'un cran notre efficacité syndicale et notre présence»

Tout cela implique de monter d'un cran notre efficacité syndicale et notre présence parmi toutes les catégories de personnel. Les actions revendicatives de ces dernières années, comme les plus récentes, révèlent les limites d'un syndicalisme qui ne reposerait que sur quelques militants, élus et mandatés. Inversement, les actions qui ont impliqué - souvent sur le plan local - un nombre important de syndiqués ont été payantes.

Une série de questions et de décisions à prendre seront donc soumises aux congressistes : Comment augmenter significativement notre nombre de syndiqué·e·s, notamment là où sont concentrés majoritairement des Ingénieurs, des chercheurs, des cadres et des techniciens ? Comment gagner en capacité d'initiative sur chaque lieu de travail en s'appuyant au maximum sur nos adhérents ?

Comment prendre en compte les différences entre nos syndiqués ?

- Différences entre les nouveaux arrivants et ceux qui ont été embauchés et ont rejoint la CGT au moment où dominait la notion de service public et d'entreprise intégrée.
- Différences entre le vécu des agents des IEG et ceux de l'énergie atomique ou des mines.
- Différences dans les fonctions et métiers exercés : cadre supérieur, manager, expert, chercheur, technicien, agent de maîtrise dans des secteurs tertiaires, techniques… autant de réalités qui nécessitent des approches syndicales adaptées.
- Différences entre les générations…

Comment permettre à chacune et chacun de prendre toute sa place dans la vie syndicale, celle des femmes restant à conquérir.

Le fil rouge de ce 6ème congrès de l'Ufict pourrait se résumer ainsi : « comment faire beaucoup mieux, pour donner plus de place à chacun et à chacune dans la vie et dans l'activité de l'Ufict, quel que soit son niveau d'engagement, ses sensibilités, ses contraintes professionnelles et personnelles » ?

Différentes initiatives de débats avec nos syndiqués doivent être proposées par nos syndicats qui devront aussi mandater leurs délégué-es qui les représenteront à Gréoux. ■

© PASCAL COCHIN-SIMON_CONGRÈS CAP D'AGDE

Vous êtes syndiqué·e à l'Ufict et intéressé·e par ce congrès ? N'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat !